

**DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE
BUREAU DES ELECTIONS
ET DE LA REGLEMENTATION**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL FIXANT L'ÉTAT DES LISTES
DE CANDIDATS POUR LE PREMIER TOUR DE SCRUTIN
DES ÉLECTIONS RÉGIONALES DU 20 JUIN 2021**

Le préfet du Loiret
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral notamment les articles L. 335 et suivants et R. 182 et suivants,

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,

VU la loi n°2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique,

VU le décret n°2021-251 du 5 mars 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique,

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, Préfète de la Région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret,

VU l'arrêté préfectoral du 22 avril 2021 fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures pour les élections des conseillers régionaux des 20 et 27 juin 2021,

VU l'arrêté préfectoral du 4 mai 2021 portant délégation de signature à Monsieur Benoît LEMAIRE, secrétaire général de la Préfecture du Loiret,

VU les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidatures,

VU le tirage au sort des panneaux d'affichage effectué le 17 mai 2021 entre les listes de candidats définitivement enregistrées,

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{ER} : L'état des listes de candidats pour le premier tour des élections régionales du 20 juin 2021, est fixé, pour la région Centre - Val de Loire, comme suit :

N°du panneau d'affichage	Intitulé de la liste	Tête de liste
1	Un nouveau souffle écologiste et solidaire	M. Charles FOURNIER
2	Ensemble, le meilleur est avenir	M. Marc FESNEAU
3	Pour une région qui vous protège avec le Rassemblement National et alliés	M. Aleksandar NIKOLIC
4	Plus fort, ensemble ! Avec François Bonneau	M. François BONNEAU
5	Démocratie ÉcoLogique	M. Jérémy CLEMENT
6	Union de la droite, du centre et des indépendants	M. Nicolas FORISSIER
7	Lutte Ouvrière Faire entendre le camp des travailleurs	Mme Farida MEGDOUD

La composition des listes susvisées figure en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote de la circonscription régionale. En outre, il sera déposé sur la table de vote dans chaque bureau de vote.

ARTICLE 3 : La préfète de la région Centre – Val de Loire, préfète du Loiret et les préfets du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher, ainsi que les maires du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Fait à ORLÉANS, le 17 mai 2021
La Préfète,
Signé Régine ENGSTRÖM